

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé, en date du 25 Octobre 2010, une note d'information relative à l'introduction en bourse par cession de 15% du capital de CNIA SAADA Assurance.

Les actions CNIA SAADA Assurance seront cotées au 1^{er} compartiment de la Bourse de Casablanca. L'admission des actions aux négociations sur ce marché s'effectuera par la procédure d'Offre à Prix Ferme.

Les principales caractéristiques de l'opération sont les suivantes :

- Nombre de titres offerts : 617 531 actions
- Prix par action : 1 044 Dirhams,
- Montant de l'opération : 644 702 364 Dirhams
- Période de souscription : du 2 au 5 Novembre 2010 inclus (clôture anticipée possible à partir du 3 Novembre 2010)
- Syndicat de placement : Attijari Intermédiation, Attijariwafa bank, BCP, BMCE Bank, BMCI, Crédit Du Maroc, Crédit Agricole du Maroc, CIH, Société Générale, CDG Capital Bourse, Alma Finance, ArtBourse, BMCE Capital Bourse, BMCI Bourse, Capital Trust Securities, CFG Marchés (directement ou à travers Dar Tawfir), Crédit Du Maroc Capital, Finergy Bourse, ICF Al Wassit, Integra Bourse, M.S.In, Sogebourse, Upline Securities, Wafa Bourse.

Un extrait de la note d'information sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales. La note d'information visée par le CDVM doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Disponible au siège de CNIA SAADA Assurance, sis au 216, Boulevard Zerktouni - 20 000 - Casablanca
- Disponible sur demande dans un délai maximum de 48h auprès des points de collecte du réseau de placement ;
- Disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma) ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet www.casablanca-bourse.com.

Par ailleurs, elle sera disponible sur le site du CDVM : www.cdvm.gov.ma

CP/EM/042/2010

Contact CDVM:

Tél: 05 37 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières